

# Les Infos de Base

mercredi 8 juin 2011  
volume 14, numéro 23  
ISSN 1492-0670

## Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*  
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*  
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*  
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- 3 Du nouveau dans Accès Légal : *Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires*

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 23 du 8 juin 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 23 du 8 juin 2011, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 22 du 4 juin 2011.

Tous les règlements sous **A-12, A-19.1, A-21, A-29, C-48, I-8 et Q-2** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 23 juin 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 21 du 25 mai 2011, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 20 du 21 mai 2011.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2011.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 28 février 2011 et à la *Gaz.*

*Can.*, Partie II, fascicule n° 12 du 8 juin 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 20 juin 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 12 du 8 juin 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 19 juin 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2011.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 20 mai 2011.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 23 mai 2011.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 28 mai 2011 et contient maintenant quelque 7 835 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 23 mai 2011.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 23 mai 2011.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

*Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale*, L.R.Q., c. **C-23.1**, Entrée en vigueur des aa. 42, 55-55, 71, 87, 88, 108-112.

*Code de la sécurité routière*, L.R.Q., c. **C-24.2**, aa. 79, 83, 117, 117.1, 117.2, 118, 121, 122, 126, 185, 191.2, 202.2.

*Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude*, L.Q. 2007, c. 40, aa. 14, 16, 21-26, 28, 31, 35.

*Loi sur les véhicules hors route*, L.R.Q., c. **V-1.2**, aa. 14.1-14.7, 46, 47, 55.2, 55.3.

*Loi visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route ainsi que la sécurité de ces utilisateurs*, L.Q. 2010, c. 33, aa. 5, 10, 11, 18.

*Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*, L.R.Q., c. **R-10**, aa. 115.10.4, 115.10.5, 134.

*Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public*, L.Q. 2010, c. 29, aa. 14, 15.

*Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement*, L.R.Q., c. **R-12.1**, aa. 152.4, 152.5, 196.

*Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public*, L.Q. 2010, c. 29, aa. 25, 26.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur les points d'inaptitude*, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 4.002], aa. 4, 5, 5.1, 6.

*Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude*, L.Q. 2007, c. 40, aa. 92, 93.

*Règlement sur l'exercice de la profession d'administrateur agréé en société*, [R.R.Q., c. **C-26**, D. 527-2011 du 25-05-11, (2011) 143 G.O. 2, 2076], nouveau.

*Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et*

*aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, [R.R.Q., c. C-26, r. 1.1], a. 1.13.

*Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, D. 529-2011 du 25-05-11, (2011) 143 G.O. 2, 2082, aa. 1, 2.

*Code de déontologie des administrateurs agréés*, [R.R.Q., c. C-26, r. 10.01], aa. 1, 1.1, 1.2, 2, 5, 13, 20, 24, 29, 31, 33, 38, 39, 44, 50, 59.1, 59.2, 62, 73, 74, intitulé de la Section III du chapitre V, 84, 85.

*Règlement modifiant le Code de déontologie des administrateurs agréés*, D. 528-2011 du 25-05-11, (2011) 143 G.O. 2, 2079, aa. 1-21.

*Règlement sur les activités de piégeage et le commerce des fourrures*, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 3], aa. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 26, 27, 32, annexe I.

*Règlement modifiant le Règlement sur les activités de piégeage et le commerce des fourrures*, D. 535-2011 du 25-05-11, (2011) 143 G.O. 2, 2083, aa. 1-9.

*Règlement sur le piégeage et le commerce des fourrures*, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 21], aa. 2, intitulé de la Section I du chapitre II, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 10.1, 10.2, 10.3, 12, 13, 16, 17, 18, 19.1, 19.2, 19.3, annexe 0.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur le piégeage et le commerce des fourrures*, A.M. 2011-020 du 04-05-11, (2011) 143 G.O. 2, 2084, aa. 1-12.

*Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune*, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 32], aa. 11, 12, 14.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune*, A.M. 2011-021 du 04-05-11, (2011) 143 G.O. 2, 2088, aa. 1-3.

*Tarif des frais exigibles par la Régie du logement*, [R.R.Q., c. **R-8.1**, r. 6], a. 7.

*Règlement modifiant le Tarif des frais exigibles par la Régie du logement*, D. 516-2011 du 25-05-11, (2011) 143 G.O. 2, 2075, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. **F-11**, annexe I.1.

*Décret modifiant l'annexe I.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques*, TR/2011-51 du 08-06-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1148.

*Décret modifiant l'annexe I.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques*, TR/2011-53 du 08-06-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1150.

*Loi sur les produits dangereux*, L.R.C. 1985, ch. **H-3**, aa. 2, 3-10, 12, ann. I.

*Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*, L.C. 2010, ch. 21, aa. 72-75.

*Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*, L.C. **2010**, ch. **21**.

*Entrée vigueur de la Loi.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Loi sur les offices des produits agricoles*, L.R.C. 1985, ch. **F-4**.

*Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets*, DORS/2002-36, annexe.

*Règlement modifiant le Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets*, DORS/2011-113 du 24-05-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1116, a. 1.

*Loi sur les produits dangereux*, L.R.C. 1985, ch. **H-5**.

*Règlement sur les phtalates*, DORS/2010-298, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

*Loi sur les mesures économiques spéciales*, L.C. **1992**, ch. **17**.

*Règlement sur les mesures économiques spéciales visant la Syrie*, DORS/2011-114, nouveau.

*Décret concernant l'autorisation, par permis, à procéder à certaines opérations (Syrie)*, DORS/2011-115,

nouveau.

Loi sur l'emploi dans la fonction publique, L.C. 2003, ch. 22, art. 12 et 13.

*Règlement du Tribunal de la dotation de la fonction publique*, DORS/ 2006-6, aa. 1, 5, 6, 8, 10, 11, 12-14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 29.

*Règlement modifiant le Règlement du Tribunal de la dotation de la fonction publique*, DORS/2011-116 du 25-05-11, (2011) 145 *Gaz. Can.* II, 1126, aa. 1-19.

## **Du nouveau dans Accès Légal: Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires**

par Me Michel Filion  
Édition électronique de Gaudet éditeur Itée

**Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les sociétés par actions, les quelque 250 000 petites entreprises doivent revoir en profondeur leur règlement intérieur, leurs conventions entre actionnaires et leurs formulaires.**

Avec ce livre vous pourrez repérer facilement les règles relatives à un sujet particulier, notamment grâce aux rubriques détaillées, aux liens entre les articles et à l'index (qui couvre même les règles pertinentes du Code civil).

Vous verrez en détail quelles sont les meilleures règles à prévoir en principe dans :

- les statuts constitutifs
- le règlement intérieur
- la convention unanime d'actionnaires pour la gestion
- le contrat entre tous les actionnaires

Vous pourrez utiliser et adapter les formulaires (en fichiers Word), dont les suivants :

- Compte de capital-actions émis et payé
- Contrat entre tous les actionnaires d'une société ordinaire

- Contrat entre tous les actionnaires d'une société d'actionnaires-administrateurs
- Convention unanime d'actionnaires pour la gestion (société ordinaire)
- Convention unanime d'actionnaires pour la gestion (société d'actionnaires-administrateurs)
- Registre des valeurs mobilières
- Règlement intérieur d'une société ordinaire
- Règlement intérieur d'une société d'actionnaires-administrateurs
- Résolutions unanimes des administrateurs pour organiser la société
- Souscription à une émission d'actions

Voici notamment trois suggestions de l'auteur pour une société ordinaire :

- Que les statuts prévoient que l'émission d'actions est sans certificat.
- Prévoir un processus d'élection des administrateurs permettant que les actionnaires puissent en élire proportionnellement à leur investissement (leurs actions).
- Dans le règlement intérieur, intégrer (en italiques), les dispositions normatives des statuts constitutifs et des conventions entre actionnaires (ce qui permet de rendre accessibles toutes les normes dans un seul document).

Partez du bon pied avec la nouvelle Loi!

**Rien de plus simple pour faire l'évaluation de ce produit: Le Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires est présent sur votre DVD et sur notre serveur web. Accès DVD ou Internet complet gratuit jusqu'en juin 2011.**